DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 17 MARS 2016

Délibération numéro 16 - 01 - 001

Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2015.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Était excusé :

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Les mandats émis en section de fonctionnement s'établissent à 58 820 264 € et à 13 303 920 € en section d'investissement. En ce qui concerne les titres émis, ils s'établissent à 62 163 105 € en section de fonctionnement et à 11 585 263 € en section d'investissement. Il peut ainsi être dégagé un résultat d'exécution de 1 624 184 € au titre de l'exercice 2015. Le compte administratif doit également prendre en compte les résultats de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 1 729 328 € en section de fonctionnement et à 3 814 656 € en section d'investissement. Enfin, le résultat de clôture au titre de l'année 2015 se décompose de la façon suivante : 5 072 169 € en section de fonctionnement et 2 095 999 € en section d'investissement.

Deux éléments d'analyse peuvent être ici dégagés :

I – Concernant l'équilibre budgétaire global.

Les indications mentionnées ci-dessous permettent de constater que cet excédent (+ 4,945 M €) s'explique à la fois :

✓ Par des recettes supplémentaires (+ 2,143 M € en section de fonctionnement), provenant principalement d'une reprise de provision pour risques, comme ci-dessous. Les contributions des collectivités territoriales sont en revanche identiques entre le budget primitif et le compte administratif.

✓ Par une exécution des dépenses inférieure aux prévisions, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement (- 2,8 M €)

1 – Des recettes supplémentaires (+ 2,143 M € en section de fonctionnement).

Prévu initialement à hauteur de 60,020 M €, le montant des titres émis s'est finalement établi, à la lecture du compte administratif, à 62,163 M €.

✓ Cet excédent de recettes provient principalement de l'encaissement en 2015 de provisions pour risques réalisées les années précédentes afin de financer d'éventuels contentieux. Ces provisions consistent à réserver des crédits (mandat au Trésor Public) pour couvrir des dépenses potentielles. Comme elles n'ont pas utilisées dans leur totalité, elles sont donc réinjectées dans les comptes du SDIS, permettant une recette exceptionnelle de **1 510 000 €** en 2015. Cette recette n'apparaîtra pas les années suivantes.

✓ Les autres recettes, liées notamment aux remboursements d'interventions non obligatoires, au partenariat avec d'autres institutions, aux produits des ventes aux enchères, sont supérieures à la prévision pour un montant de **203 389 €.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210243-20160317-16-01-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Le montant de ces autres recettes se stabilise depuis ces dernières années. Il servira donc de référence lors de l'élaboration des prochains budgets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

2 – Des dépenses inférieures aux prévisions.

Toutes les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement n'ont pas été réalisées et des excédents apparaissent dans certains domaines (2,8 M €) :

✓ Salaires et charges : Il s'agit du principal poste de dépense du budget (60% du total des dépenses). Le taux d'exécution s'établit à 98,1%, soit 34,779 M € sur un total de 35,466 M €.

✓ Dépenses de formation : Tous les stages inscrits au plan de formation 2015 n'ont pas été réalisés et certains ont été ajournés. Les crédits non utilisés représentent un montant de 294 000 €.

✓ Energies : Les dépenses de gaz naturel ont été inférieures à la prévision en raison des conditions climatiques constatées en 2015, permettant une non dépense de l'ordre de 115 000 €.

✓ Contrats de maintenance : Tous les contrats en cours ont été budgétisés. Par contre, certaines dépenses ont été différées lorsque l'année de première garantie s'applique. Les crédits ont été consommés ainsi à 69 % et un excédent de 256 000 € s'est ainsi dégagé.

✓ Dépenses imprévues : Le crédit de 359 000 € n'a pas été utilisé.

✓ Frais de gestion : Différents articles budgétaires n'ont pas été utilisés en totalité, permettant de dégager un excédent de 230 000 €.

✓ Frais d'entretien et divers matériels : Différents articles budgétaires n'ont pas été utilisés en totalité, permettant de dégager un excédent de 169 000 €.

✓ Investissement en matériels informatiques et pour les réseaux de transmissions : Tous les projets envisagés en 2015 n'ont pas été réalisés.

II – Concernant les évolutions budgétaires.

☞ La section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2015 ont augmenté de **1,294 M €** soit + **2,25%** par rapport à 2014. Sur les 3 dernières années, cette progression s'établit à 8,95 %, soit une moyenne annuelle de 2,98%.

🗁 Les dépenses consacrées aux salaires et charges en 2015 ont progressé de 0,693 M €, soit + 2,03% par rapport à 2014. Cette évolution traduit principalement l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité).

🗁 Les frais financiers se sont établis en 2015 à 1,077 M € soit une augmentation de 0,736 M € par rapport à 2014. Le SDIS a procédé en effet à un remboursement anticipé d'une partie de sa dette, ce qui lui a permis, en 2016, de limiter le montant des frais financiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

☞ Les évolutions constatées sur d'autres postes de dépenses (assurances, formation, entretien des véhicules, indemnisation des volontaires notamment), ont été compensées par des diminutions de dépenses (entretien des bâtiments, tenues d'intervention, maintenance de matériels…).

Les recettes réelles 2015 ont augmenté de **2, 611 M €** par rapport à 2014 (soit + **4,38 %**) (encaissement en 2015 de provisions pour risques réalisées les années précédentes).

Le volume des contributions des collectivités territoriales reste cependant stable. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 8,95 % de 2012 à 2015 (2,98 % en moyenne annuelle), l'ensemble des participations communales, intercommunale et départementale a connu une évolution limitée à 0,98% sur une période identique.

☞ La section d'investissement :

Comme les dernières années, les recettes d'investissement 2015 n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissements et excédents) et de participation de l'Etat à travers le Fonds de Compensation de la TVA.

Les dépenses 2015 (8,853 M€) sont d'un volume inférieur à celui de 2014. C'est dans le domaine de l'immobilier que la dépense s'est ralentie par rapport à l'année précédente, puisque 2015 a été consacrée principalement à l'élaboration de programmes (3,678 M € en 2015 contre 4,524 M € en 2014).

	2015	**Rappel 2014**	**Rappel 2013**
Dépenses réelles d'investissement hors dette.	**8,853 M €**	12,870 M €	7,518 M €
Remboursement de la dette.	**3,776 M €**	0,638 M €	0,638 M €

Grâce à un remboursement par anticipation de deux emprunts, le stock de la dette - qui s'établissait à 7,128 M € au 1er janvier 2015 - a été ramené à 3,353 M € au 31 décembre 2015, permettant ainsi de limiter la charge des frais financiers dans la section de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

oooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇨ Pour approuver le compte administratif 2015.

Le Président Bernard PHILIBERT a quitté la salle de réunion et la présidence a été confiée à Madame Marianne DARFEUILLE, Première vice-Présidente du Conseil d'administration.

oooooooooooooooooooooooooo

Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**21 (dont un pouvoir)**
Abstention sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 17 MARS 2016

Délibération numéro 16 - 01 - 002

Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2015.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Était excusé :

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Payeur départemental. Tous les titres émis et les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

oooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇨ Pour approuver le compte de gestion 2015.

oooooooooooooooooooooooooo

Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**22 (dont un pouvoir)**
Abstention sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 17 MARS 2016

Délibération numéro 16 - 01 - 003

Dossier n°3 : Le projet de budget supplémentaire 2016 et l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Était excusé :

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le projet de budget supplémentaire 2016 a été construit non seulement pour prendre en compte l'affectation du résultat 2015 mais également afin de procéder à des ajustements budgétaires.

I – L'affectation du résultat 2015.

Le disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 4,945 M €, après prise en compte des restes à réaliser.

Pour le budget 2016, il est envisagé de ne pas procéder à l'affectation des restes à réaliser de la section de fonctionnement (0,880 M €).

Le résultat à affecter serait donc de 5,825 M € (4,945 M €+0,880 M €), et serait utilisé de la manière suivante :

⇨ Diminution de l'emprunt d'équilibre, soit – **3,284 M €.**

L'emprunt d'équilibre voté au BP 2016 s'établit à 3,284 M €. Il pourrait être ramené à zéro en utilisant une partie de l'excédent 2015.

⇨ Ajustement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des amortissements conformément aux règles comptables, soit + **0,394 M €.**

Le budget primitif 2016, voté en novembre 2015, a été préparé en septembre 2015 en même temps que les orientations budgétaires. Lors de cette construction budgétaire, tous les éléments n'étaient pas connus pour établir précisément le montant du FCTA et des amortissements. Des ajustements sont donc nécessaires à ce niveau.

⇨ Nouvelles opérations immobilières pour un montant de **2,147 M €.**

De petites opérations immobilières étaient envisagées dans certaines casernes après la fin du 3ème programme immobilier pluriannuel en cours (2012-2020). Ces travaux pourraient débuter dès cette année 2016 et concerneraient les centres d'incendie et de secours de Firminy, Le Cergne, Cuinzier, Montbrison, Chalmazel, Chazelle sur Lyon, Panissière et Le Chambon Feugerolles.

II – Les ajustements budgétaires.

Il est proposé de réajuster à la hausse les recettes de fonctionnement (+ 0,450 M €), afin d'une part de les rapprocher de celles constatées au compte administratif 2015, et d'autre part pour prendre en compte une recette exceptionnelle de 0,200 M € provenant du remboursement par les assurances d'un sinistre automobile.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé d'établissement automatique
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Cette recette permettrait principalement de majorer le poste des dépenses imprévues, qui pourrait être utilisé si la décision de ne pas financer les restes à réaliser 2015 était trop contraignante pour l'établissement comme indiqué précédemment.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

oooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇨ Pour approuver le budget supplémentaire 2015 et l'affectation du résultat.

oooooooooooooooooooooooooo

Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les mouvements de crédits mentionnés en annexe 1, 2, 3 et 4.

Article 2 :

L'excédent de clôture constaté au compte administratif 2015 sera affecté de la manière suivante :

- 2 095 999,22 € en recettes d'investissement à l'article 001 *« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,*
- 5 202 168,43 € en recettes d'investissement à l'article 1 068 *« excédents de fonctionnement capitalisé ».*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	**19 (dont un pouvoir)**
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	**0**
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	**3 (Nadia SEMACHE, Pierrick COURBON, Joseph FERRARA)**

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Annexe 1 : dépenses de fonctionnement.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL HORS AE/CP	0 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE HORS AE/CP	0 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	130 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	320 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €
	TOTAL DES DEPENSES	**450 000 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Annexe 2 : recettes de fonctionnement.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
70	PRODUITS ET SERVICE DU DOMAINE ET VENTES	70 000 €
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	210 000 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	140 000 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €
	TOTAL DES RECETTES	**450 000 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210243-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Annexe 3 : dépenses d'investissement.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
16	Emprunts	144 827 €
20	Immobilisations incorporelles	295 574 €
21	Immobilisations corporelles	807 027 €
23	Immobilisations en cours	2 343 230 €
	TOTAL DES DEPENSES	**3 590 658 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160407-16-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Annexe 4 : Recettes d'investissement.

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 095 999 €
40	1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 202 168 €
10	10 222	FCTVA	-568 337 €
13	1 324	Subventions	144 827 €
16	1 641	Emprunts	-3 284 000 €
		TOTAL DES RECETTES	**3 590 658 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 17 MARS 2016

Délibération numéro 16 - 01 - 004

Dossier n°4 : Le reversement d'indemnités par des sapeurs-pompiers volontaires au profit de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL).

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Était excusé :

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Des sapeurs-pompiers volontaires du centres d'incendie et de secours d'Usson en Forez et qui ont participé à l'organisation du cross départemental 2015 sur la commune d'Usson en Forez ont souhaité faire don de leurs indemnités (vacations) en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire. Le montant total des indemnités s'était élevé à 1 016 €. A noter que pareille initiative avait été prise par les sapeurs-pompiers volontaires qui avaient participé à l'organisation de l'épreuve ces 5 dernières années.

Une délibération du Conseil d'administration est désormais nécessaire pour réaliser ce versement à l'UDSPL.

oooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇨ Pour décider le redéploiement de crédits non utilisés au compte *indemnités* pour un montant de 1 016 € et de les affecter au compte *subventions.*

⇨ Pour voter une subvention supplémentaire de 1 016 € en faveur de l'UDSPL.

oooooooooooooooooooooooooo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160317-16-01-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20160317-16-01-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2016
Publication : 07/04/2016

Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante

Article 1 :

Le Conseil d'administration décide de redéployer 1 016 € du compte *indemnités* au compte *subventions.*

Article 2 :

Le Conseil d'administration décide de voter une subvention supplémentaire de 1 016 € en faveur de l'UDSPL.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**22 (dont un pouvoir)**
Abstention sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE METIER

N/Réf : BFOR/PRD

Objet : liste d'habilitation départementale annuelle 2016 des personnels aptes à exercer la conduite des chariots élévateurs inférieurs à 6 tonnes.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.50 et R1424.1 à R1424.25 ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail ;

VU le code du travail et ses articles R4323-22 à 4323-28 et R4323-55 et 56 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'habilitation annuelle 2016 de conducteurs de chariots élévateurs inférieurs à 6 tonnes :

Bureau des véhicules

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 2ème classe	CHARRET	Christophe	Bureau des Véhicule
Agent de maitrise	COLAVITTI	David	Bureau des Véhicule
Agent de maitrise	DECHAVANNE	Jérôme	Bureau des Véhicule
Technicien principal de 2ème classe	HERITIER	Roland	Bureau des Véhicule
Agent de maitrise	MOUSSE	Serge	Bureau des Véhicule

Bureau des matériels

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Adjoint technique de 2ème classe	BARDONNET	François	Bureau des matériels
Technicien principal de 2ème classe	DE PAULI	Philippe	Bureau des matériels
Adjoint technique de 2ème classe	GIRAUD	Eric	Bureau des matériels
Adjoint technique de 2ème classe	MARDUEL	Antoine	Bureau des matériels

Bureau des bâtiments

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Adjoint technique principal de 2ème classe	OULLON	Serge	Bureau des bâtiments

Bureau systèmes d'information

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 2ème classe	PEYRACHE	Laurent	Bureau systèmes d'information

ARTICLE 2 : Les agents acquérant cette spécificité en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'habilitation.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Saint-Etienne, le 15 janvier 2016

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Colonel René DIES

SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE METIER

N/Réf : BFOR/PRD

Objet : liste d'habilitation départementale annuelle 2016 des personnels aptes à exercer des opérations d'ordre électrique en basse tension.B1, B1V, B2, B2V, B2V Essais, Mesure, Vérification, BC, H0, H0V

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.50 et R1424.1 à R1424.25 ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU les articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'habilitation annuelle 2016 pour l'exercice des opérations d'ordre électrique en basse tension.B1, B1V, B2, B2V, B2V Essais, Mesure, Vérification, BC, H0, H0V :

Bureau des systèmes d'information

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 1ère classe	BAILLY	Mathias	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique de 2ème classe	BOUCHET	Bruno	Bureau des systèmes d'information
Technicien principal de 2 éme classe	CHAPARD	Laurent	Bureau des systèmes d'information
Technicien principal de 1ère classe	MANET	Franck	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique principal de 2ème classe	MICHON	Guillaume	Bureau des systèmes d'information
Technicien principal de 2ème classe	PEYRACHE	Laurent	Bureau des systèmes d'information
Ingénieur principal	PLANTIER	Vincent	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique de 2ème classe	PASQUALINI	Thomas	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique de 2ème classe	TRAN HUU	David	Bureau des systèmes d'information

Bureau des véhicules

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Agent de maîtrise	COLAVITTI	David	Bureau des véhicules
Agent de maîtrise	DECHAVANNE	Jérôme	Bureau des véhicules
Adjoint technique de 2ème classe	GRANGE	Cyril	Bureau des véhicules
Technicien principal de 2ème classe	HERITIER	Roland	Bureau des véhicules

Bureau des bâtiments

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Adjoint technique principal de 2ème classe	OULLON	Serge	Bureau des bâtiments

ARTICLE 2 : Les agents acquérant cette spécificité en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'habilitation.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à St Etienne, le 15 janvier 2016

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Colonel René DIES

SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE METIER

N/Réf : BFOR/PRD

Objet : liste d'habilitation départementale annuelle 2016 des personnels aptes à exercer conduite des engins de chantier.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.50 et R1424.1 à R1424.25 ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'habilitation annuelle 2016 pour la conduite engins de chantier les agents suivants :

FOS SDE : Sauveteur déblayeur

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
SCH	BARBIER	Nicolas	ST CHAMOND
CPL	BOYER	Thibaud	FIRMINY
CCH	DAKKOUNI	Chakib	SEVERINE
SCH	DEFOURS	Julien	LA METARE
ADC	DELOLME - JAMON	Patrick	SAINT CHAMOND
SGT	DUPUY	Jonathan	SEVERINE
SCH	FRATTI	Christophe	SAINT CHAMOND
ADC	GIROU	Stéphane	SEVERINE
ADJ	GUICHERD	Rémy	SAINT CHAMOND
SCH	MICHEL	Jonathan	ST CHAMOND
SGT	NICOLAS	Pierre-Louis	SEVERINE
SCH	PALMIER	Alexandre	ST CHAMOND
SCH	ROCHE	Olivier	SAINT CHAMOND

SGT	SABOT	Thierry	SEVERINE
SCH	VALENTIN	Frédéric	ST CHAMOND
SCH	VIVIER	Romaric	ST CHAMOND

FOS SDE : Chef d'unité sauveteur déblayeur

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
ADC	MASSARDIER	Cédric	ST CHAMOND
SCH	SOUCHIERE	Julien	RIVE DE GIER

Bureau des véhicules

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 2ème classe	CHARRET	Christophe	Bureau des Véhicule
Agent de maitrise	MOUSSE	Serge	Bureau des Véhicule

ARTICLE 2 : Les agents acquérant cette spécificité en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'habilitation.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Saint-Etienne, le 15 janvier 2016

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Colonel René DIES

SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE METIER

N/Réf : BFOR/PRD

Objet : liste d'habilitation départementale annuelle 2016 des personnels aptes à exercer la fonction de contrôleurs des équipements de protection individuelle contre les chutes.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.50 et R1424.1 à R1424.25 ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le code du travail et ses articles R4323-99 à 4323.103 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'habilitation annuelle 2016 de contrôleurs des équipements de protection individuelle contre les chutes :

Bureau des systèmes d'information

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 2ème classe	PEYRACHE	Laurent	Bureau des systèmes d'information

FOS IMP : Chef d'unité GRIMP

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
CDT	TAILLANDIER	Christophe	Garde Départementale
CNE	RAVEL	Sébastien	Garde départementale
ADC	DUPIN	Laurent	Garde départementale
SGT	DUSSUD	Ludovic	Garde départementale
ADJ	GRATAS	Patrice	Garde départementale
SCH	JANDOT	Patrice	Garde départementale

SCH	MALOSSE	Mickaël	Garde départementale
SCH	ZAMBON	Stéphane	Garde départementale
SCH	GALLIEN	Richard	Garde départementale
SCH	PONTILLE	François-Xavier	Garde départementale
SCH	MASSON	Sylvain	Garde départementale
SCH	JACQUET	Yann	Garde départementale

ARTICLE 2 : Les agents acquérant cette spécificité en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'habilitation.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à St Etienne, le 15 janvier 2016

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Colonel René DIES

SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE METIER

N/Réf : BFOR/PRD

Objet : liste d'habilitation départementale annuelle 2016 des personnels aptes au travail sur pylône, toiture et château d'eau.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.50 et R1424.1 à R1424.25 ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le code du travail et ses articles L 4121.1 à 5 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'habilitation annuelle 2016 pour l'exercice de travaux sur pylône, toiture et château d'eau :

Bureau des systèmes d'information

GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Technicien principal de 1ère classe	BAILLY	Mathias	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique de 2ème classe	BOUCHET	Bruno	Bureau des systèmes d'information
Technicien principal de 1eer classe	MANET	Franck	Bureau des systèmes d'information
Technicien principal de 2ème classe	PEYRACHE	Laurent	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique principal de 2ème classe	MICHON	Guillaume	Bureau des systèmes d'information
Adjoint technique de 2ème classe	TRAN HUU	David	Bureau des systèmes d'information

ARTICLE 2 : Les agents acquérant cette spécificité en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'habilitation.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Saint-Etienne, le 15 janvier 2016

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

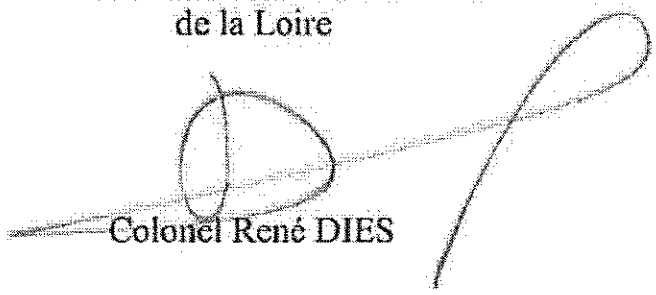

Colonel René DIES